

savait irréalisables. Je rappelle à l'honorable député de Bonavista-Twillingate qu'il n'a jamais, j'en suis sûr, exposé clairement à la population de Terre-Neuve le sens de l'accord conclu sous l'empire de l'acte d'union. Il n'a pas fait connaître clairement à la population de Terre-Neuve l'interprétation de M. St-Laurent. Je suis sûr que, démonstratif comme il n'est pas seul à l'être, il a amené la population de Terre-Neuve à croire qu'elle pourrait obtenir quelque chose qui n'était pas prévu dans l'accord.

Il existe entre l'honorable député de Bonavista-Twillingate et le premier ministre de Terre-Neuve une merveilleuse amitié digne de Damon et Pythias. Je ne veux pas consigner leurs paroles au compte rendu, mais même quelqu'un d'aussi modeste que l'honorable député ressentirait un peu d'émotion, voire même de la timidité, si je lisais certaines des opinions exprimées par le premier ministre de Terre-Neuve au cours de campagnes électorales successives, et aussi certaines des paroles de l'honorable député au sujet du premier ministre de Terre-Neuve. Il y a une expression, cependant, que je ne puis m'empêcher de reporter. Le 1<sup>er</sup> avril 1959, je crois...

**L'hon. M. Pickersgill:** C'était le 31 mars.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Je regrette, je me trompe d'une journée. Le 31 mars 1959, l'honorable député a dit que le premier ministre de Terre-Neuve avait servi sous les ordres de deux premiers ministres du Canada, puis il a ajouté: "Je puis vous dire ceci; personne n'a jamais égalé le premier ministre de Terre-Neuve".

**L'hon. M. Pickersgill:** Non, ce n'est pas ce que j'ai dit.

**L'hon. M. Pearson:** Ce n'est pas vrai, bien entendu.

**L'hon. M. Pickersgill:** Je suis sûr que le premier ministre (M. Diefenbaker) ne voudrait pas citer incorrectement mes paroles. Ce que j'ai dit, c'est que j'ai servi sous les ordres de deux premiers ministres de grande marque et que j'avais connu de nombreux autres hommes politiques très imminents, mais que je ne connaissais qu'un génie politique, et je ne reprends pas mes paroles.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Les paroles véritables sont encore mieux que celles que j'ai rapportées. L'honorable député a une excellente mémoire. "J'ai servi sous deux premiers ministres du Canada, mais je n'ai connu dans ma vie qu'un génie politique." Je ne puis guère comprendre l'autre assertion, car M. St-Laurent est encore au milieu de nous et

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

j'espère qu'il le sera pour bien des années encore. L'honorable député a terminé son discours d'adulation en disant que le premier ministre de Terre-Neuve est le plus grand Canadien de tous les temps.

**L'hon. M. Pickersgill:** Le premier ministre sait que ce n'est pas vrai.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Je cite l'article de journal.

**L'hon. M. Pickersgill:** Le premier ministre ne cite pas. Il lit un document. J'ai écrit une lettre au *Journal* d'Ottawa au sujet de cette nouvelle même. J'en ai écrit une autre au *Telegram* de Toronto. A ma connaissance, ce sont les deux seuls journaux où cette nouvelle ait paru. J'ai dit effectivement que c'est un des plus grands Canadiens de notre époque. J'ai ajouté qu'à mon avis M. Louis St-Laurent est le plus grand Canadien de notre époque.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, je ne citais pas le *Journal* d'Ottawa. Je citais un article écrit par une personne qui a assisté à la réunion, sauf erreur, Mlle Judith Robinson. Elle y a mis entre guillemets le passage suivant:

...M. Pickersgill a dit... "le plus grand Canadien de notre époque."

L'honorable député a dit qu'il n'avait pas dit cela, cependant, et on l'accepte.

**L'hon. M. Pearson:** Le premier ministre sait qu'il ne l'a pas dit.

**L'hon. M. Pickersgill:** Monsieur l'Orateur... (*Exclamations*). Je soulève la question de privilège et c'est à mon avis, une question bien grave. Je sais que c'est un moyen par lequel on essaie de convaincre un auditoire, mais il s'agit, en l'occurrence, de dégager la vérité. Mon discours a été enregistré sur ruban et avant d'apporter la rectification, j'ai pris la peine de faire vérifier pour être bien certain des paroles que j'avais prononcées. J'ai alors écrit aux deux seuls journaux dans lesquels cette déclaration erronée avait paru et j'ai apporté la rectification. Je ne sais pas si le *Telegram* l'a publiée, mais le *Journal* d'Ottawa l'a fait et, je suis sûr, connaissant le service de documentation du premier ministre au moins aussi bien que lui, s'il l'avait cherchée il l'aurait trouvée.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Je ne sais pas de quoi l'on se plaint. J'ai accepté la rectification car, de toute évidence, l'honorable député n'avait pas pensé cela.

**L'hon. M. Pearson:** Alors cessez de répéter des inexactitudes.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Qu'il me soit par conséquent permis de conclure en me